

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200525-DEL28_2020-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Vingt Cinq Mai à Vingt Heures

Les membres du conseil municipal de la commune de TORREILLES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2020, se réunissent à la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par monsieur Marc MEDINA, maire sortant, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 et L.2122-7 à L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

En exercice : 27 Présents : 27 Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, madame Michèle CONDOMINES, présidente, a déclaré la séance ouverte.

Mademoiselle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mademoiselle Virginie PORTEILS et monsieur Pierre PAGNON sont désignés pour assurer les fonctions d'assesseurs.

* * * * *

Délib.28/2020 Election du maire

Madame Michèle CONDOMINES, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance et après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal installé a procédé à l'élection du maire.

Après appel à candidature auquel a répondu monsieur Marc MEDINA, il est procédé au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
- Bulletins blancs	2
- Bulletin nul	0
- Suffrages exprimés	25
- Majorité absolue	14

A obtenu : monsieur Marc MEDINA 25 voix

Monsieur Marc MEDINA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et il a immédiatement été installé.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission
en préfecture du :

et publication du :

Torreilles le :

Le maire,



Le maire

Marc MEDINA

